

Annexe « Label Asso de l'UP »

L'association

Nom de l'association :

Sigle :

Numéro SIRET : I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I

Numéro RNA : I_W_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I

Date de publication de la création au Journal /

Officiel : / Adresse postale du siège social :

Adresse email :

Objet de l'association :

Nombre d'adhérent(e)s ; dont étudiants ;

Composition du bureau

Président(e) :

Etudiant(e) à l'Université de Poitiers:

Adresse email : Téléphone : I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I

Secrétaire :

Etudiant(e) à l'Université de Poitiers:

Adresse email : Téléphone : I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I

Trésorier/ière :

Etudiant(e) à l'Université de Poitiers:

Adresse email : Téléphone : I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I

Dans le cadre de l'attribution du label "Asso de l'UP",

L'association s'engage à :

- Nommer au sein du bureau de l'association une personne dans son organisation en charge de la prévention :

Nom :

Prénom :

Mail :

- Communiquer sur ses projets et actions en respectant les valeurs de l'Université de Poitiers en matière de communication non-sexiste.
- Rendre compte de ses activités et à faire part de toute modification de son organisation (contacts, changement de bureau, siège social, etc...) via l'adresse vie.associative@univ-poitiers.fr
- Avoir une vigilance toute particulière en matière de développement durable au sein de son organisation.
- Respecter les valeurs de l'Université de Poitiers au sein de ses organisations

Par ailleurs, l'association déclare :

- Être en conformité administrative (à jour de déclaration auprès de la préfecture et le cas échéant, si domiciliation de l'association au sein de l'Université avoir l'accord du/de la responsable du bâtiment où est établi le siège social)
- Compter au moins pour moitié d'étudiant(e)s ou de personnels de l'Université :
 - parmi ses membres adhérents ;
 - dans ses instances de gouvernance, le cas échéant :
 - § Son bureau ;
 - § Son conseil d'administration ;
 - § Son assemblée générale ;
- Développer et mettre en œuvre au moins une action notoire par an en faveur de la communauté de l'Université :

(Citer et décrire)

Dans le cadre du «Label Asso de l'UP », l'Université de Poitiers s'engage à offrir les avantages et contreparties suivantes :

- 1°. L'inscription au répertoire des associations de l'université de Poitiers ;
- 2°. La mise en réseau avec les autres associations labellisées ;
- 3°. La mise en place d'appels à projet dédiés aux associations labellisées ;
- 4°. Pour les délégué(e)s à la prévention et à l'égalité, permettre de bénéficier d'actions de formation à la prévention et à l'égalité, à titre gratuit ;
- 5°. La possibilité de faire une demande de domiciliation auprès des services ou composantes concernés.
- 6°. La diffusion des campagnes de communication de l'association sur demande, via ses outils de communications officiels disponibles (web et physiques)
- 7°. Inscription de l'adresse mail générique de l'association à la mailing list : assos.mde@ml.univ-poitiers.fr
- 8°. Invitation à des temps de rencontres, de formations et d'ateliers à propos de la vie associative au sein de l'Université de Poitiers.

La labellisation est un critère d'appréciation de la commission du Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE), mentionnée à l'article 23-4 du règlement intérieur de l'Université, lors de l'examen des demandes d'appui aux projets.

Il convient que toute atteinte ou manquement constaté aux engagement pris pour l'obtention du label « Asso de l'UP » entraînant le retrait de ce dernier.

Avis de la commission d'attribution du

Favorable / Défavorable

Signatures :

Virginie LAVAL

Présidente de l'Université de Poitiers

L'Association